

Image not found or type unknown



Droit aux assedics si je suis ma copine

Par **bomberman**, le **27/08/2009** à **20:26**

Bonjour,rrnJe suis actuellement en poste en CDI. rnMa copine est mutée en Irlande et part début octobre.rnrnApparemment on a le droit aux assedics lorsque nous suivons "le conjoint", or nous ne sommes ni mariés, ni en union libre et ni concubin. rnMon patron refuse la rupture conventionnelle.rnrnAinsi, je souhaiterais savoir si je peux faire valoir mes assedics tout en la suivant.rnrnMerci